

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

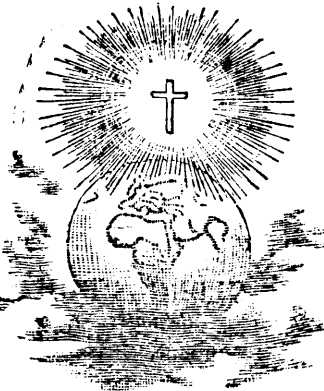
This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal **TASCHEREAU**, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Sauté,

Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Sauté,

Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

SOMMAIRE :

Le pain bénit, 181.—Consultations, 184.—L'Eglise catholique en Russie (1800-1890), 184.—L'élection des Marguilliers, il y a un siècle, 186.—Une décision du S. office, 188.—Le Purgatoire et les protestants, 188.—Résultats des grèves, 188.—Bibliographie, 189.—Jeu inoffensif, 190.—Anecdote, 190.—Petite chronique, 191.—Variétés, 192.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 21 décembre	—IV de l'Avent.
Lundi, 22	—S. Thomas, ap.
Mardi, 23	—Férie.
Mercredi, 24	—Jeûne-Vigile privilégiée
Judi, 25	—Noël.
Vendredi, 26	—S. Etienne.
Samedi, 27	—S. Jean.



AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que tout colon qui, d'ICI AU PREMIER MAI PROCHAIN, paiera au complet ce qu'il doit à la Couronne sur prix d'achat de terres publiques, ne sera tenu de payer que cinq ans d'intérêt seulement,

La même remise est offerte aux colons sans titre qui achèteront et paieront le prix complet des terres qu'ils occupent, dans le délai susdit.

Tous ceux qui ne paieront pas dans ce délai, devront subir la révocation de leur billet de location.

Pour le paiement, on devra s'adresser à l'agent des Terres de la Couronne.

GEORGES DUHAMEL,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 24 Octobre 1890.

Aucun journal n'est autorisé à publier cet avis sans une autorisation spéciale du Commissaire des Terres de la Couronne.

Gzo. D.

PAIEMENTS D'ABONNEMENTS

M. C., Collège Ste Anne.—M. P., S. Roch de Québec.—M. P., Deschambault.—M. C., curé à St-C. (Bellechasse).—M. B., curé à L. (Laprairie).—M. B., curé à St-M. (Beauce).—M. L., curé à St-C (Rimouski) —M. G., curé à G. (Nicolet).—M. P., curé à I. de la M.—M. C., curé à P. (Portneuf).—Dlle P., Portneuf.—M. P., vicaire à G. (Portneuf).—M. R., curé à D. (Portneuf).—M. M., curé à l'A. de N. D. de Menier.—M. B., Québec.—M. Thibaudeau (Québec).—M. H., (Québec).—M. L., N P. (Québec).

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

LE PAIN BÉNIT

(Suite et fin.)

Pones super mensam panes
propositionis.

Vous mettez sur la table les
pains de proposition.

Exode 25-30.

Au moment de la bénédiction, un clerc recevait du bedeau un cierge allumé et placé au haut d'un petit bâton enguirlandé et fleuri, et il allait se placer en dehors de la balustrade ou dans le bas-chœur, et le célébrant allait lui faire embrasser l'instrument de la paix après la bénédiction. Alors ce petit clerc, plaçant dans la bourse ou la tasse d'argent la petite pièce, ordinairement un quinze sous, qu'avait donnée pour l'offrande celui qui rendait le pain béni, commençait seul, rapidement, et joyeusement, la quête dans toute l'église, en commençant par le chœur d'abord et ensuite par le banc d'œuvre.

Voilà ce qui se faisait à la campagne ordinairement ; mais, à la cathédrale, au lieu du célébrant c'était l'évêque qui bénissait le pain béni qu'on apportait devant son trône, et le premier assistant allait faire embrasser l'instrument de la paix.

Lorsque, dans certaines fêtes particulières, il y avait pain béni de dévotion, c'était souvent des personnages importants et choisis qui venaient à l'offrande et faisaient la quête, conduits par le bedeau en gants blancs. Quelquefois c'était un charmant petit couple d'enfants à la figure ouverte et joyeuse, et d'autrefois c'était un couple d'un âge plus avancé et aux manières plus compassées. On pourrait dire que ces différents quêteurs, qui attiraient l'attention plus que ce qui se passait à l'autel, était encore un inconvénient qui ne compensait pas la collecte plus abondante qui se faisait ce

jour-là. Beaucoup cependant ont regretté qu'on n'ait pas conservé l'usage des pains bénits de dévotion, comme souvenir, à certaines fêtes, comme à la St-Jean-Baptiste et aux fêtes des corps de métier.

J'ai dit tantôt qu'ordinairement on donnait *quinze sous* à l'offrande : dans quelques paroisses, on fixait cette petite pièce de monnaie dans le cierge même amolli par la chaleur. C'était plus apparent, la gloriolo s'en mêlant, on mettait souvent un *trente sous* et quelquefois même un *écu*.

Aussitôt que le *Credo* était entonné le bedeau, ou son assistant, sortait de la sacristie avec son panier rempli de gros et de petits morceaux. Les gros morceaux étaient pour le seigneur, les marguilliers de l'œuvre, le premier capitaine, les parents et les amis à qui on voulait faire honneur ; et les petits morceaux, de la grosseur d'une bouchée environ, pour les autres assistants.

Souvent, avant cette distribution générale, et lorsqu'il y avait un pain bénit de première classe, le bedeau commençait par passer avec un panier rempli de cousins et d'étoiles qu'il distribuait ici et là, à la grande préoccupation et à la grande curiosité de tous, et aussi, bien souvent, au grand mécontentement de ceux qui s'attendaient à en recevoir, à qui on n'en donnait pas. On faisait le signe de la croix avec le petit morceau que chacun prenait au panier que le bedeau passait de banc en banc, et on avait un si grand resp et pour ce pain bénit que quelquefois on voyait des bons paroissiens faire le signe de la croix avec le cousin qu'ils avaient en main.

On conçoit facilement quelles distractions et quels sujets de mécontentement devait donner cette distribution dans l'église de gros morceaux, d'étoiles et de cousins, à la vue de tout le monde : aussi pour obvier, au moins en partie, à ces inconvénients, on défendit dans plusieurs paroisses de faire cette distribution dans l'église. Elle se fit alors à domicile, avec beaucoup plus de difficultés, il est vrai, mais avec moins de danger de déplaire et de créer des jalousies.

La distribution du pain bénit dans le chœur se faisait par le cérémoniaire et c'était toujours, pour les chœurs, des gros morceaux placés dans une corbeille.

Le chanteau était un morceau des galettes, plus gros que les gros morceaux mêmes, que le bedeau donnait à celui qui devait rendre le pain bénit le dimanche suivant, lorsqu'il était dans son banc ; mais s'il n'était pas présent à l'église, on le lui envoyait à sa demeure.

Quelquefois le bedeau mettait ce chantage, ainsi que certains petits restes de pain bénit, en réserve et caché quelque part. C'était alors à qui des petits clercs serait le plus habile pour découvrir la mine. Pendant la messe même ces espiègles de petits clercs se donnaient facilement un prétexte pour aller à la sacristie afin d'y prendre, à la barbe du bedeau, quelques morceaux de pain bénit sucré. C'est si bon de la galette "quand elle bien faite et qu'il y a du beurre dedans," comme dit la chanson, et surtout lorsqu'elle est prise et mangée en cachette.

C'était bien là un petit inconvénient, mais auquel il y avait remède. Un autre encore était que les personnes qui devaient communier à la grand'messe du dimanche, mangeaient par distraction leur petit morceau de pain bénit et étaient alors obligées de s'abstenir de la communion et de faire un second voyage à l'église.

On ne peut pas dire, à proprement parler, que le pain bénit a été aboli dans l'archidiocèse de Québec; mais Son Eminence le Cardinal Taschereau ayant fait connaître, vers 1857, son désir, conforme à celui d'un bon nombre de curés, de voir tomber l'usage de le donner à raison des nombreux inconvénients qu'il entraînait, on a cessé peu à peu de le rendre.

Dans mon histoire de la paroisse de Charlesbourg, j'ai dit à la page 190: "Il y avait à Charlesbourg un usage qui remontait à l'origine de la paroisse et que M. Bédard (curé) fit abolir en 1825; c'était de vendre les restes du pain bénit, quand il y avait restes, au profit de la fabrique. Mais, depuis cette année là, ceux qui rendaient le pain bénit rapportaient les restes chez eux après la messe."

Il est probable que le même usage existait ailleurs qu'à Charlesbourg, et qu'on était persuadé avec raison que le pain bénit offert à l'église lui appartenait en entier, et ne pouvait être employé que pour les fins du culte sacré. Semblable en quelque sorte aux douze pains de Proposition de l'ancienne loi, qui ne pouvaient être mangés que par les prêtres seuls.

Il n'y a pas assez longtemps que l'usage du pain bénit a cessé d'exister pour qu'il soit déjà oublié et pour qu'on n'en parle plus. Non, on en parle souvent et on en parlera encore longtemps. On dit quelquefois par exemple, d'un faux dévot, avec un petit grain de malice, que c'est un mangeur de pain bénit. On en parle encore à propos de politique—et où ne la met-on pas cette tor-tueuse politique?—et on dit, en temps d'élection surtout, que tel

candidat qui, pour faire *mousser* sa candidature, ne manque pas d'aller, au *su* et au *vu* de toute la paroisse, faire visite au curé et d'entendre la grand'messe, qu'il a mangé du pain bénit.

Mais mieux que cela et dans un ordre de choses plus conforme au précepte de la charité envers le prochain, on appelle, dans certaines paroisses, *pains bénits*, des personnes pauvres, infirmes et sans appuis, qui vivent de la charité publique et qu'on transporte sur un temps plus ou moins long de maison en maison pour être soignées et entretenues. On dit de ces pauvres malheureux qu'ils passent en pains bénits.

L'ABBÉ CH. TRUDELLE.

CONSULTATIONS

1o Quels sont les premiers vendredis du mois où l'on peut chanter la messe votive du S. Cœur ?

R. Ce sont tous les vendredis, excepté ceux qui coïncident avec une fête de Notre Seigneur, ou avec un double de première classe, ou avec une férie, une vigile et une octave privilégiées.

2o Doit-on dire à cette messe votive le *Gloria* et le *Credo* ?

R. Oui.

3o Peut-on y faire des mémoires.

R. Non.

4o Est-on obligé de choisir la messe votive ?

R. Non ; mais on entrera assurément dans les vues du S. Pontife en le faisant.

N. B. En 1891, on pourra chanter cette messe votive tous les vendredis, à l'exception de deux seulement, qui tombent le 6 mars et le 3 avril.

L'Eglise catholique en Russie (1800-1890). (1)

Ce qui contribua le plus à paralyser les bonnes intentions d'Alexandre 1er, fut le caractère de l'archevêque de Mohilew, Stanislas Siostrzencewicz, protestant mal converti, dont la fameuse Catherine, au grand scandale de l'empire, avait fait un métropo-

(1) Voir à partir du No 31 (1890) jusqu'à ce jour.

litain de toutes les église du rite latin en Russie. Ce fut toujours la tactique des Czars de faire asseoir sur les principaux sièges des hommes indignes, que le pouvoir civil imposait au Pape à force de mensonges. Ce métropolitain était un intrigant ambitieux, et il fut, pendant plus de 30 ans, le fléau du catholicisme. Les excès auxquels il se porta seraient à peine croyables, si tous les témoignages contemporains, orthodoxes comme catholiques, n'en faisaient foi.

Sachant que le gouvernement russe tenait à mettre la main sur l'Eglise catholique, il suggéra d'instituer à St. Pétersbourg un collège ecclésiastique romain, à l'imitation du Saint-Synode schismatique. Toutes les affaires des six diocèses latins et des trois diocèses ruthènes, qui existaient alors en Russie, devaient en dernier ressort être soumises à ce tribunal. C'était du même coup restreindre la juridiction des suffragants au profit du métropolitain, et supprimer tout recours à Rome. En diplomate habile, il se fit nommer président de ce tribunal, et se donna pour assesseurs deux moines de mœurs dissolues, dont l'un se maria parce que Pie VII avait refusé de l'élever à l'épiscopat. Comme chancelier, il choisit son propre frère, hérétique et de mœurs au moins équivoques.

Bien qu'il n'eût aucune juridiction sur l'église ruthène unie, il s'intitulait archevêque métropolitain des églises des deux rites en Russie, et lors du concordat de 1793, il intrigua avec les schismatiques pour empêcher le rétablissement de la métropole de l'église ruthène. Plus tard, il est vrai, Alexandre I rétablit cette métropole à Wilna : mais, pour se venger, Siestrzencewicz entrant par avance dans les vues secrètes du gouvernement, il employa toute son influence à forcer les populations à embrasser le rite latin ou à se faire schismatiques. Après cela, pour en imposer aux simples d'esprit, il osa prendre dans des actes publics la qualification de *Lézat à latere* du S. Siège, et faire solliciter pour lui, à plusieurs reprises, le chapeau de cardinal, que Rome refusa toujours de lui accorder. Son administration fut une monstruosité : dans les causes matrimoniales, il vendait à prix d'argent des sentences de divorce, à ceux qui étaient assez riches pour les payer ; il sécularisait les moines indociles ou dissolus qu'en faisaient la demande, et les élevait ensuite aux meilleures positions dans l'Eglise. Il se déclara, dans un mandement, le protecteur de la société biblique en Russie ; et pour tromper le peuple, il ne craignit pas de falsifier, à cette occasion, le texte du Concile de Trente et des brefs pontificaux qui avaient condamné la Société. Pie VII lui écrivit une lettre très sévère, et lui ordonna de désavouer sa Pastorale et

de rétablir les textes falsifiés; mais il trompa le Pape, et ne fit rien de ce qui lui était demandé.

Tel était l'homme qui régissait le petit troupeau du Christ, à l'heure où le pouvoir civil en Russie semblait le mieux disposé. On peut juger de ce que devint la situation quand, après la mort d'Alexandre I (1825), Nicolas I monta sur le trône et se posa en ennemi implacable du catholicisme. On commença par travailler à l'anéantissement de l'église ruthène unie; mais pour bien comprendre la suite des événements, il est nécessaire de raconter les origines de cette église.

Beaucoup ignorent que les origines de la Russie sont catholiques. Les pays slaves furent évangélisés au Xe siècle par les saints Cyrille et Méthode. Il est bien vrai qu'ils furent envoyés de Constantinople, mais on se garde bien de dire que le patriarche de cette ville était alors S. Ignace, le prédécesseur et la victime de Photius. Les premiers apôtres des Slaves étaient donc catholiques, et s'ils apportèrent avec eux en Russie la liturgie et la discipline de l'Eglise de Constantinople, il ne faut pas oublier qu'en 880, ils vinrent à Rome recevoir du Pape, Jean VIII, la consécration épiscopale et l'approbation canonique de leur mission chez les Russes.

Quand l'église grecque tomba définitivement dans le schisme, l'église ruthène, tout en continuant à recevoir de Constantinople ses évêques, demeura en communion avec le S. Siège. Une preuve de ce fait, c'est que, en 1075, le fils du grand duc de Moscou, Démétrius, vint à Rome, sous Grégoire VII, faire hommage de son royaume au S. Siège, pour le tenir en fief du Pape. L'union subsistait donc encore, plus d'un siècle après la rupture définitive des Grecs avec Rome.

(A suivre.)

L'Electio'n des Marguilliers, il y a un siècle.

(Pour *La Semaine Religieuse*)

Au nombre des excellentes institutions apportées de France en Canada par nos pères, se trouve celle des *Fabriques* de paroisse qui offre un mode de propriété ecclésiastique si sûr et si conforme aux mœurs et aux goûts de notre peuple.

L'Evêque, le curé et les marguilliers forment une corporation

sans cesse renouvelée, et dont chacun des membres est spécialement intéressé à la prospérité et à la conservation des biens de la corporation. De toutes nos institutions canadiennes la *Fabrique* de paroisse est bien celle qui s'est le mieux conservée, car on ne voit nul part qu'elle ait subi aucune altération dans sa constitution primitive, et les lois civiles qui la régissent sont fondées presque entièrement sur les anciennes lois françaises.

Cependant il n'est pas sans intérêt de constater aujourd'hui comment on faisait l'élection d'un marguillier, il y a un siècle, en 1790, au moins dans certaines paroisses proches de Québec : voici quel était alors ce mode d'élection :

Le dimanche qui précédait le premier janvier, le curé convoquait au prône de la messe paroissiale, une assemblée de paroisse, qui se tenait à la salle publique immédiatement après la messe, et où l'on choisissait trois candidats à la charge de marguillier. Comme on voit, ce n'était pas encore l'élection ; celle-ci avait lieu le premier janvier. Ce jour-là, dans l'église même, pendant la grande messe paroissiale, immédiatement après le chant de l'évangile, avant le prône, on votait au scrutin pour l'un ou pour l'autre des trois candidats choisis le dimanche précédent. Séance tenante, le dépouillement du scrutin était fait, celui des trois candidats qui réunissait la majorité des voix était déclaré élu marguillier, et immédiatement installé dans le banc de l'œuvre.

Aujourd'hui l'élection du marguillier se fait encore généralement en assemblée de paroisse, mais en dehors de la messe paroissiale, et en dehors de l'église.

Cependant en beaucoup d'endroits on a conservé la coutume d'installer le nouveau marguillier dans le banc d'œuvre, avec un certain cérémonial, le jour de l'an même, après le chant de l'évangile de la messe paroissiale.

À ce propos, la question suivante ne manque pas d'intérêt du côté pratique. En loi civile, la prise de possession du banc d'œuvre par un nouveau marguillier régulièrement élu, ou l'*installation*, est-elle nécessaire et de rigueur pour mettre celui-ci en force ? La réponse à cette question peut-être utile en temps et lieu. (1)

En attendant veillons à conserver dans toute sa force primitive, et telle que nous l'ont transmise nos ancêtres, cette belle organisation de nos *Fabriques*, qui a sans doute contribué si effectivement à la conservation du culte religieux dans notre pays.

(1) Nous répondrons à cette question prochainement. (H. D. L. R.)

 Une décision du S. office

Non sunt inquietandi (clerici) qui nomina seu actiones viarum ferrearum similiumque societatum aut arcarum publicæ utilitati inseruentium de sua pecunia acquirunt, dummodo parati sint stare mandatis apostolicis, et certo sciant eas societates nullum habere propositum finem illicitum vel quomodolibet suspectum, et dummodo nullam in eis societatibus administrationis partem suscipiant, neque actionum earundem societatum negotiationem exerçant.

(Décret du S. office, 17 nov. 1875).

Comme cette décision n'intéresse que le clergé, il n'est pas nécessaire d'en donner la traduction.

 LE PURGATOIRE ET LES PROTESTANTS

Voici que les Anglicans recommencent à croire au purgatoire et à l'utilité des prières pour les défunts.

Le 2 novembre de cette année, il y a eu, dans au moins 250 églises anglicanes, des services spéciaux pour les défunts avec distribution de la cène. Mais la grande cérémonie du jour a eu lieu à onze heures sous le nom de Commémoration de toutes les âmes. Les vêtements du clergé officiant étaient noirs et l'autel, tendu de draperies de même couleur, portait des cierges allumés. La musique était d'un caractère spécial à la circonstance. Le *Dies iræ* a été chanté partout, et chez un peuple naturellement religieux, l'effet qu'il produit est grand. Le mouvement est sous les auspices d'une corporation du même nom qui a son siège principal à Saint-Alban's Holborn, au centre de Londres. - Cette corporation n'existe que depuis quelques années et, déjà dans 112 églises, on a chanté les vêpres des morts. Les villes de province ne restent pas en arrière, car les journaux mentionnent plusieurs cathédrales dans lesquelles les prédicateurs ont plaidé la cause des défunts dans leur sermon du dimanche, veille de la fête des morts.

 RÉSULTATS DES GRÈVES

Un relevé du bureau de travail montre que de 1881 à 1886 il y a eu aux Etats Unis 22.304 grèves, qui ont suspendu le travail de 1.323.000 ouvriers, fait perdre à ces derniers plus de 55 millions

de dollars, et aux patrons 30 millions de dollars, soit en totalité 85 millions.

Sur ces 22.304 grèves, 13.100 ont réussi partiellement, 9 200 ont échoué.

On se rappelle que la Compagnie du chemin de fer de New-York Central, dont le personnel comprend 22.000 employés, décida au mois de juin dernier le renvoi de 50 hommes jugés insuffisants, ou ayant donné lieu à quelques plaintes pour cause d'ivrognerie. C'est du moins le motif donné par la Compagnie. Ces hommes appartenaient à la Société des Chevaliers du Travail.

La Société prit fait et cause pour ses membres, et, prétendant que le vrai motif de leur renvoi était leur affiliation comme Chevaliers du Travail, demanda leur réintégration.

Cette demande fut rejetée. Immédiatement la grève était déclarée et 2.510 ouvriers—parmi lesquels un grand nombre d'aiguilleurs—quittèrent leur poste le 8 août, à 7 heures du matin—sans avis préalable.

Finalement la victoire est restée à la compagnie, qui a perdu 16 millions de piastres environ ; mais 2000 employés au moins n'ont jamais été repris à son service.

BIBLIOGRAPHIE

Société de S. Jean l'Évangéliste.—De-clée, Lefebvre et Cie.—Tournay.

VIENT DE PARAÎTRE :

LE CHANT GREGORIEN,

Conférence donnée par Dom Laurent Janssens, bénédictin de l'abbaye de Maredsous. Brochure in-8° de 32 pages. Prix ; fr. 0,60.

Cette conférence est une synthèse complète du chant de l'Église, l'aperçu historique, abrégé mais complet, de son éclosion chez les Grecs, et de son développement dans l'Église catholique.

Le style en est captivant ; Dom Laurent Janssens a l'art de développer les données arides d'une manière qui excite la curiosité, et oblige d'aller jusqu'au bout.

Cet opuscule sera d'une grande utilité pour les maisons d'éduca-

tion où le chant de l'Eglise est au programmé ; il apprendra aux commençants des choses qu'ils ignoraient, et à ceux qui sont quelque peu initiés à l'histoire de ce chant sublime, il donnera le goût de pousser plus loin des études qui procurent de si nobles satisfactions à l'esprit et à l'âme catholique.

A tous, il inspirera l'amour des cantilènes sacrées, si candides, mais en même temps si éminemment populaires ; chez tous il excitera le désir de travailler à la restauration de cette antique branche de l'art si digne de passer à la postérité, et de hâter le retour des délicieuses mélodies qui retentissaient jadis sous les voûtes de nos temples.

JEU INOFFENSIF

L'Académie des sciences de Paris a eu à s'occuper, dans une de ses séances, " du populaire jeu de loto ".

Il s'agit des chances de gain ou de perte que ce jeu peut amener pour chaque joueur. Or, il ressort, avec la certitude que donnent les mathématiques, qu'un joueur possédant cinquante sous, et assez osé pour risquer un de ses sous à chaque partie, devrait jouer 250,000 parties de loto avant de pouvoir perdre tout son modique capital.

On voit que le loto reste le jeu inoffensif par excellence des familles honnêtes, puisque Mathusalem, en dépit de son grand âge, aurait eu à peine le temps de se ruiner *en y jouant toute sa vie*.

ANECDOTE

Vous aussi vous venez de Lourdes, disait dans un wagon de troisième classe, un commis-voyageur à une paysanne qui revenait de son pèlerinage. — Oui, Monsieur, répondit elle simplement ; et pour montrer qu'elle ne rougissait pas de sa foi, elle tira son chapelet et se mit à le réciter. Mais le bruit des grains faisait sur les nefs du citadin l'effet d'une décharge électrique. Il l'interrompit et lui dit : — Vous avez vu de bien belles choses ? — Oui, Monsieur, plus encore que je ne pensais. — Avez-vous vu la source ? — Je l'ai vue et j'ai bu de son eau. — Vous avez vu aussi quelque miracle ? — J'ai été témoin même de plusieurs.

— Mieux que cela, vous avez vu la Sainte-Vierge, sans doute ? — Mieux que cela, Monsieur, répliqua enfin la paysanne, j'ai vu la

sainte Famille : l'Enfant-Jésus comme à Bethléem, la Sainte Vierge qui le tenait sur ses genoux, saint Joseph qui le contem-
plait, des bergers, des rois qui l'adoraient. Il ne manquait qu'une
chose.—Et quoi donc ?—L'âne de l'étable ; mais puisque je le
trouve ici, je n'ai plus rien à désirer...

L'incredule se frotta le menton, secoua ses oreilles et resta coi.

PÉTITE CHRONIQUE

On prétend que le chiffre total des Juifs dissimulés dans le mon-
de entier est actuellement de 7 millions, savoir : 5½ millions en
Europe ; 603.000 en Asie ; 300.000 aux Etats-Unis ; 8.000 dans
l'Amérique du sud ; et 300.000 en Afrique.

De 1835 à 1880, le nombre des suicides d'hommes en France a
été de 148.339 ; et celui des femmes, de 42.950,

L'Allemagne vient de perdre l'un de ses plus grands chirurgiens,
le docteur Nussbaum, de Munich. Comme professeur et comme
opérateur, Nussbaum jouissait d'une renommée européenne. On
venait à lui de toutes parts pour les cas difficiles et ses travaux
scientifiques font autorité dans le monde médical. Il était excel-
lent catholique, et dépassait de mille coudées la tourbe de ces pré-
tentieux qui ne croient pas à l'immortalité de l'âme, sous prétexte
qu'ils ne l'ont pas trouvée sous leur scalpel.

Le maire de Toulon a été arrêté sur accusation d'un crime des
plus graves. *Le Temps* et *le XIX^e Siècle*, deux journaux dévoués
au gouvernement, ont publié une dépêche d'où il résulte que,
moyennement 1000 piastres, la loge maçonnique se chargeait d'ar-
rêter les poursuites.

Le baron de Vogelsang vient de succomber à Vienne des suites
d'un accident. Voici son histoire : Né protestant, en 1850, il ab-
jure ses erreurs et rentre dans le sein de l'Eglise, dont il se fait
dès cette heure l'infatigable champion. A partir de 1864, Vogel-
sang réside en Autriche, et en 1875 il prend en main la direction
du grand organe de la presse catholique, le *Vaterland*, auquel il
adjoint, en 1879, celle de la *Oesterreichische Monatsschrift fuer
christliche social reform*. Le rôle joué par Vogelsang en Autriche

est un exemple admirable de l'influence qu'un seul homme peut exercer. Il a été le créateur du mouvement social en Autriche, et il en est resté le centre jusqu'à sa mort.

Le S Siègè a ratifié l'élection du nouvel abbé de Solesme, Dom Delatte.

Pour relever la maison Baring, la Banque de France a prêté 75 millions en or, qui représentent un poids à peu près égal à celui de 2½ wagons de 10 tonnes chacun.

Les Quarante-Heures ouvriront le 20, à St Jean (I. O.) ; le 22, à Berthier ; le 24, au couvent de la Riv. Ouelle ; et le 26, à Beaumont.

La Société S. Vincent de Paul de Québec a secouru, pendant l'année 1890, 519 familles et distribué la somme de \$15,000. Le comité chargé de secourir les enfants pauvres sourds-muets a placé, dans des institutions de sourds-muets, 18 garçons et 15 filles, pendant les deux années dernières.

La fabrique de S. Roch a souscrit \$1000.00 pour les frais du procès de canonisation de Mgr de Laval.

VARIÉTÉS

Le roi Louis-Philippe avait nommé une commission dont M. Dupin se trouvait président. Elle déplut au roi par une franchise qui lui parut déplacée, et il crut devoir la dissoudre.

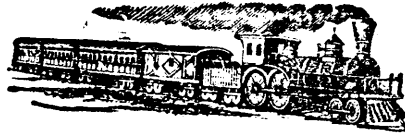
En revenant du palais des Tuileries, où ils avaient été appelés, M. Dupin dit à ses collègues :

— " Il est bien pénible, messieurs, d'être *dissous* après avoir été *si francs*."

Entre hommes politiques, très animés :

— Monsieur, j'ai toujours eu le courage de mes opinions !

— Et moi j'ai toujours eu le courage des opinions que je n'avais pas, ce qui est bien plus fort.



CHEMIN DE FER

*** * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * ***

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Commencant *DIMANCHE* le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la *JETÉE LOUISE*, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la *SEMAINE*, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.
Laissent *STE-ANNE*, à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.
Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.
Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE, QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.

UN ORGUE-HARMONIUM — A BIEN BON MARCHÉ —

DESCRIPTION ET DEVIS, STYLE GOTIQUE, BUFFET EN NOYER NOIR, TUYAUX DE FAÇADE ORNÉS ET DORÉS, SPÉCIALEMENT FABRIQUÉ POUR EGLISES OU CHAPELLES etc. etc. etc. etc.

CONTENU

Deux claviers, un pédalier, 23 registres, 2 pédales, souffleries aux pieds et à la main.

GRAND ORGUE.

Bourdon basse 16 pieds.	Musette 2 pieds.	Bourdon, haute, 16 pieds.
Diapason " 8 "	Voix céleste 8 "	Diapason " 8 "
Principal " 4 "	Voix humaine.	Principal " 4 "

SWEEL ON RECIT.

Seraphine 8 pieds	Clarion, 4 pieds.	Delicante 8 pieds.
Flute magique 2 "	Piccolo 2 "	Cella 16 "
Contre-basson 8 "	Éoline 8 "	Coupleur de pédale.
Coupleur d'octaves,	Diapason forte,	Coupleur de claviers.

PÉDALE DE 30 NOTES

Pédale Violoncelle,

Pédale Bourdons.

PÉDALES DE COMBINAISONS

Pédale du grand orgue,

Pédale du recit,

Lever souffleur.

M. ALF. HUTCHISON, accordeur d'orgues d'églises et de pianos de la ci-devant maison Bernard & Allaire, est maintenant attaché à notre nouvelle maison, ainsi pour ses services l'on voudra bien s'adresser directement à nous.

BERNARD FILS & Cie.,

EDITEURS DE MUSIQUE, coin des Rues ST-JEAN et STE-URSULE,
(En face de Mr. McWilliam, confiseur) Haute-Ville.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS CHARLAND & Cie., LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronnage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

— VIGNOBLES CANADIENS —

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX RÉDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.